

# Cahier des charges des moniteurs

## Camps sportifs



Behindertensport Schweiz  
Sport Handicap Suisse  
Sport Andicap Svizzera

Sportcamps

### 1. Principes de base

Les moniteurs sont recrutés par le responsable de camp et le responsable technique, en concertation avec le département des camps sportifs. La fonction d'affectation du camp est déterminée par le responsable de camp. Avec les documents relatifs au camp, tous les moniteurs de PluSport recevront un PDF du contrat de mission temporaire pour le camp en question et des liens vers tous les éléments du contrat. L'annexe au contrat de travail est signée comme un contrat collectif de travail au début du camp.

### 2. Les camps sportifs

Les camps sportifs constituent un programme sportif défini et annoncé par PluSport pour les personnes en situation de handicap. PluSport est contractuellement tenu vis-à-vis de l'Office fédéral des assurances sociales de proposer un programme quotidien de sport et d'exercices de plusieurs heures, adapté aux possibilités des participants.

Les participants à nos camps sont des hôtes payants qui ont les exigences suivantes envers PluSport :

- + Mise en place de l'offre sportive conformément à la proposition figurant dans le catalogue Sportcamps
- + Instruction/promotion du sport du camp
- + Réalisation de tous les services énumérés dans l'offre.
- + Garantir l'intégrité personnelle, l'autodétermination et la sécurité dans les limites de ce qui est possible ou influençable

### 3. Tâches, droits et devoirs

Les responsables de camp ont l'autorité de prendre des décisions pour toutes les questions de mise en œuvre. Ils sont responsables de l'ensemble du fonctionnement du camp et sont les supérieurs hiérarchiques ainsi que les personnes de contact direct des moniteurs.

Les tâches, droits et devoirs suivants s'appliquent aux affectations des moniteurs :

- + Assumer les fonctions et tâches confiées par le responsable de camp.
- + Entière participation à toutes les activités du camp
- + Soutien général au responsable de camp
- + Contribuer à la conception d'un programme sportif et social adapté aux participants, en concertation avec les responsables de camp.
- + Animer des cours de sport individuels et en groupes (selon le niveau de formation)
- + Collaborer avec l'équipe de moniteurs et participer à toutes les réunions
- + Fournir une assistance et un soutien aux participants
- + Prendre connaissance des principales tâches et responsabilités du responsable du camp sportif
- + Signaler les événements extraordinaires au responsable de camp et/ou à PluSport Suisse
- + Devoir de confidentialité concernant toutes les données des participants
- + L'intérêt personnel doit être mis au second plan lors de la mission.

Les accords et les conventions contractuels (par exemple concernant l'hébergement ou la location de bus) sont conclus exclusivement par PluSport.

### 4. Les parents et les animaux

- + L'admission d'un parent de moniteur ou d'un animal dans les camps (qui ne contribue pas aux activités du camp) doit être approuvée à l'avance par le département des camps sportifs. PluSport ne couvre pas les coûts de ces derniers.
- + Les jeunes enfants d'âge préscolaire ne sont pas autorisés dans les camps. En cas de transgression, PluSport décline toute responsabilité.

PluSport  
Sport Handicap Suisse  
Camps sportifs